

Réf: Dossier N° 013135

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AK FAVEUR DIVINE »

Siège social Abidjan, Yopougon, institut des aveugles,lot 83,
ilot 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/05/2021 , et enregistrés au CEPICI le 05/06/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AK FAVEUR DIVINE »

Objet : transport de biens et de personnes
import-export

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, institut des aveugles,lot 83,
ilot 06

Dirigeant(s) : M KOUASSI KOFFI APPOLLINAIRE (COGÉRANT), M AKLA KOUAME JEAN-JACQUES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-01986 du 21/06/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14092/GTCA/RC/2021 du 21/06/2021

